

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins Question écrite n° 19252

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur les modalités de fonctionnement de l'aide médicale d'Etat (AME). Un projet de circulaire actuellement à l'étude au ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité prévoit un durcissement des procédures d'instruction et de décision concernant l'attribution de l'AME. Il est notamment envisagé de mettre fin à l'usage des déclarations sur l'honneur concernant les conditions de ressources et de résidence des requérants. Il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure ces dispositions ne vont pas totalement à l'encontre de la volonté affichée par le Gouvernement de simplifier les procédures administratives, qu'incarne le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures de simplification et de codification du droit.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Balligand

Circonscription: Aisne (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 19252

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4183